

**SDEA**

www.sdea.fr



Ce véhicule est respectueux  
de l'environnement, il recycle l'eau

**SDEA**

Syndicat des Eaux  
et de l'Assainissement  
Alsace-Moselle

# Rapport annuel 2015

SYNTHÈSE LOCALE  
ASSAINISSEMENT

**SICTEU DE  
HOCHFELDEN ET  
ENVIRONS**



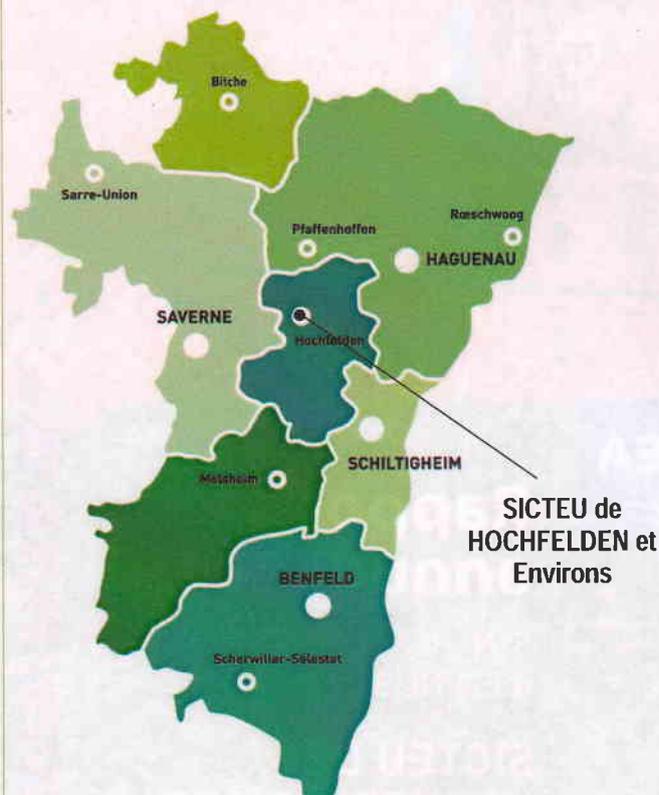
## VOTRE SICTEU

## VOTRE PRÉSIDENT

Georges BECK

Le SICTEU de Hochfelden et Environs en charge de votre système d'assainissement s'appuie sur les services territorialisés du SDEA, outil de mutualisation et de coopération depuis 75 ans, qui a articulé sa politique autour de trois priorités : la Proximité, l'Excellence et le Développement Durable.

À partir du siège du SDEA à Schiltigheim et son antenne à Hochfelden, les interventions sont réalisées sur votre périmètre avec efficacité et réactivité, le service étant assuré pour chaque usager à moins de 30 minutes de chez lui. Par ailleurs, avec sa double culture de service public et d'entreprise, les usagers-clients disposent d'un service d'excellence 24/24h et 365 jours par an. La mutualisation des moyens a permis de renforcer les capacités et savoir-faire du SDEA et de dégager de nouvelles économies d'échelle pour les réinvestir localement, au bénéfice exclusif des usagers et de l'intérêt général.

SICTEU de  
HOCHFELDEN et  
Environs

Préserver l'environnement, assurer une gestion durable des installations, réduire notre empreinte environnementale sont des illustrations de la démarche de Développement Durable déployée au sein de la Commission Locale. Au-delà de ces actions, les nouveaux statuts du SDEA incluent désormais la compétence Grand Cycle de l'Eau (GCE), en cours de déploiement, qui comprend la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le présent rapport annuel rend compte de manière synthétique des principaux résultats financiers et techniques et des performances du système pour l'année 2015. Pour toute question, un espace dédié à vos questions reste disponible : [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr).

**VOS COMMUNES**

BOSSELSHAUSEN  
 BOSSENDORF  
 GEISWILLER  
 GINGSHEIM  
 HOCHFELDEN  
 HOHFRANKENHEIM  
 ISSENHAUSEN  
 KIRRWILLER  
 LIXHAUSEN  
 MUTZENHOUSE  
 SCHAFFHOUSE-SUR-ZORN  
 SCHWINDRATZHEIM  
 WALTENHEIM-SUR-ZORN  
 WICKERSHEIM - WILSHAUSEN  
 ZOEBERSDORF

➤ Membre du SDEA depuis 01/01/2001

**VOS USAGERS**

➤ 3 665 abonnés  
 ➤ 9 596 habitants desservis

**VOS VOLUMES**

➤ 453 887 m<sup>3</sup> assainis  
 ➤ 124 m<sup>3</sup> assainis / abonné / an  
 ➤ 17 611 m<sup>3</sup> volume industriel conventionné

**VOTRE PATRIMOINE****CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES**

- 29 bassins d'orage
- 48 déversoirs d'orage
- 1 station de pompage
- 86,3 km de réseaux communaux
- 25,4 km de réseaux intercommunaux
- 2 574 bouches d'égout

Indicateurs de performance	2013	2014	2015
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	72	92
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	ND

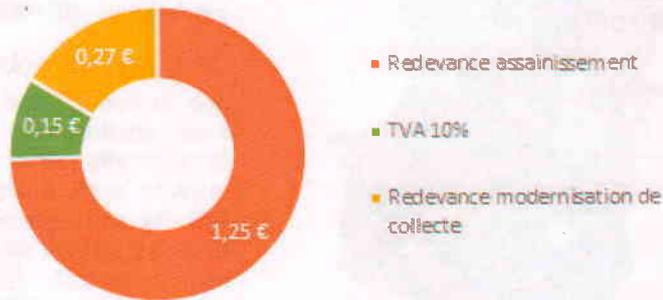


VOS DONNÉES FINANCIÈRES

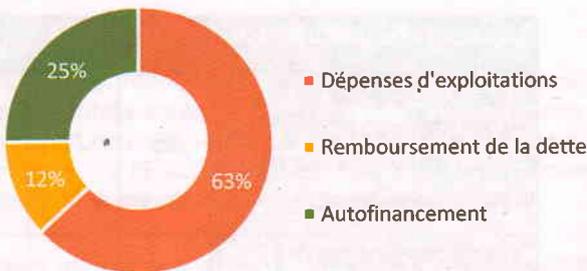
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

- Prix de l'assainissement pour 120 m<sup>3</sup> (Norme INSEE)
- Part fixe : 36,00 € HT/an
- Part variable : 0,947 € HT le m<sup>3</sup>
- Redevance assainissement du périmètre : 1,25 € HT pour 120 m<sup>3</sup>
- Prix du service, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,67 € TTC pour 120 m<sup>3</sup>



Affectation pour 100 € de recettes



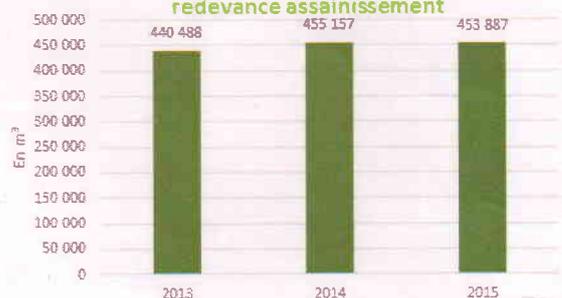
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement





La situation financière du SICTEU est satisfaisante avec une durée d'extinction de la dette proche de 3 ans et un tarif dans la moyenne basse bien qu'en hausse. Cette hausse a permis de financer des travaux d'investissements plus importants en 2015.

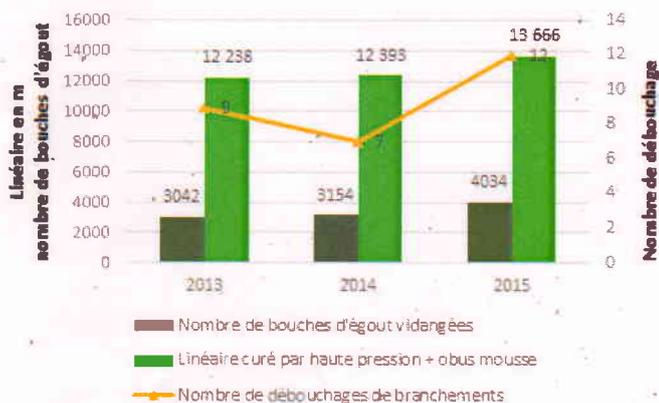
Indicateurs financiers	2013	2014	2015
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	5,3 ans	4,1 ans	3,4 ans
Capital restant dû	1 259 104 €	1 162 959 €	1 068 524 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	ND	ND	ND
Montant des abandons de créances	1 009 €	2 050 €	503 €
Taux de réclamations	0 %	0 %	0 %

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

## VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

### TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux

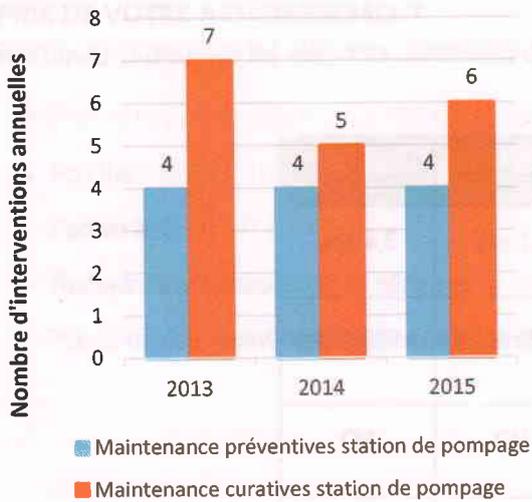


### CHIFFRES CLÉS

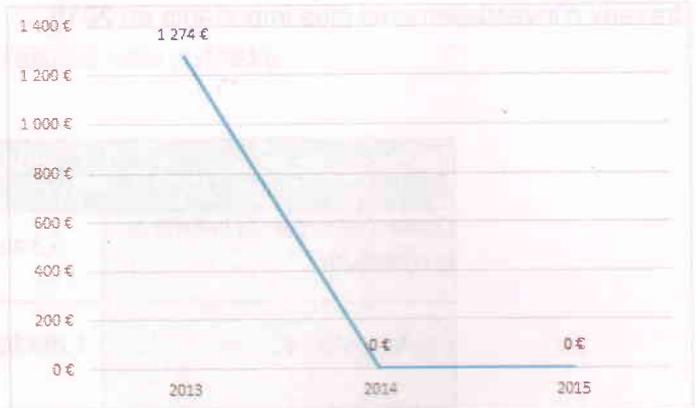
- 175 tonnes de sables extraits du réseau
- 13,7 km de réseaux curés
- 12,2 % taux de curage
- 4 034 nombre de bouches d'égouts vidangés
- 12 débouchage de branchement



➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement matériel sur les stations de pompage



Indicateurs de performance	2013	2014	2015
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	8	6	6
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	ND	ND	ND

**Exploitation des réseaux et stations de pompage**

Globalement, on observe un bon fonctionnement des systèmes de pompage sur le réseau d'assainissement. Tout comme pour 2014, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de renouvellement de matériel sur les ouvrages.

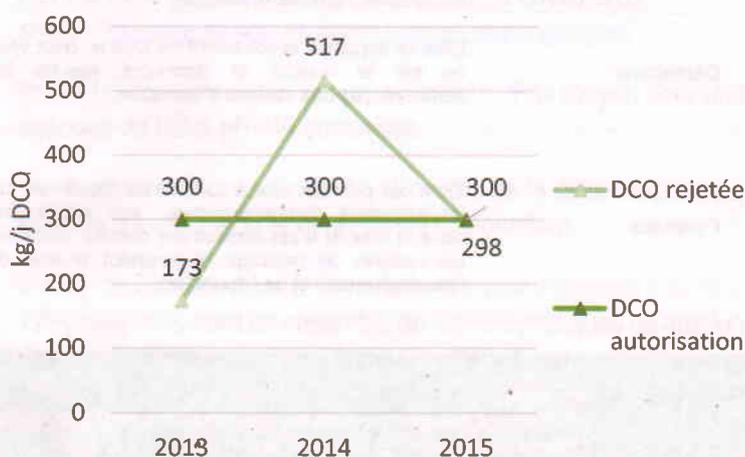


### Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2013	2014	2015
Domestiques	40	48	56
Assimilables Domestiques	0	1	2
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	40	49	58

### INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

#### Autorisation et charges rejetées



#### LA CASE AUX ÉPICES À HOCHFELDEN : collecte des effluents de l'entreprise.

La société « La Case Aux Épices » représente environ 3 000 équivalents-habitant, en apparence proche de son autorisation, mais présente plusieurs forts dépassements de sa pollution autorisée (pointes à 7 000 équivalents-habitant). Elle fait l'objet de pénalités financières conséquentes (plus de 20 000 €), suite à ces événements de pollution.



## JE NE JETTE PAS « TOUT A L'ÉGOUT »

VOICI UNE LISTE DE PRODUITS QUI DOIVENT **IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUBELLES, DÉCHETTERIES OU PHARMACIES**. CE GESTE SIMPLE ET ECO-CITOYEN PERMETTRA À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL.

	TYPES DE PRODUITS	OU LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES
	<b>Épluchures fruits et légumes</b>	<b>Compostage déchets ménagers</b>	<b>Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus s'ils ne sont pas recyclés.</b>
	<b>Les substances chimiques</b> (peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures)	Déchetterie	Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.
	<b>Les médicaments</b>	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.
	<b>Les huiles et les graisses</b> (friture, cuisson, huile de vidange...)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
	<b>Les objets solides :</b> les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, des lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

### AYEZ « L'ECO-REFLEX »

Avant d'ouvrir les emballages, consultez les étiquettes. Les produits polluants sont identifiables grâce à des symboles explicites. Ils nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés.

### A SAVOIR :

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les ordures ménagères, les lingettes, les effluents des fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage... (Article R 1331-2 du code de la santé publique)

## GLOSSAIRE

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- EU : Eaux usées
- PPEU : Station de pompage EU
- STEP : Station d'épuration
- TMS : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- MES : Matières en suspension
- CIPA : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- DCO : Demande Chimique en Oxygène
- DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- Capacité nominale : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- Auto-surveillance : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- Industriel conventionné : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- Assimilables Domestiques : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- Usagers Non Domestiques : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

## DEFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> : Prix moyen pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- Durée d'extinction de la dette : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- Taux de charge hydraulique : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m<sup>3</sup> : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats 2015

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 596
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Sans objet
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> (valeur au 01/01/15)	1,67 €
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	ND
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Sans objet
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Sans objet
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Sans objet
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Sans objet
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	503 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	6
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	ND
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Sans objet
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	ND
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	3,4 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0 %

\*ND = non disponible